

# Perspectives

N°20/261 – 21 octobre 2020

## ROYAUME-UNI – *Brexit* : dernière ligne droite

Le Royaume-Uni sortira du marché unique et de l'union douanière à la fin de l'année. Avec ou sans accord, ce sera un *Brexit* « dur » impliquant de réels changements réglementaires et des barrières aux échanges commerciaux dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les négociations restent dans l'impasse. Même si les négociateurs en chef se disent toujours déterminés à trouver un accord, ils envisagent aussi clairement la possibilité d'une absence d'accord et encouragent vivement les entreprises à s'y préparer.

Malgré les coups de théâtre, les négociations continuent. « La porte reste ouverte » à un accord. Il doit voir le jour avant le 31 octobre, ou au plus tard dans la première quinzaine de novembre, afin qu'il puisse être ratifié avant la fin de l'année.

### Vers un *Brexit* « dur » au 31 décembre 2020

#### *Un accord est-il toujours possible ?*

Le climat de tension s'est aggravé au cours des dernières semaines et tout particulièrement après le projet de loi controversé du Royaume-Uni sur le marché intérieur, au travers duquel le gouvernement britannique menace de ne pas respecter certaines dispositions de l'Accord de retrait signé en octobre 2019, notamment le Protocole sur l'Irlande du Nord. Le problème est que ce projet de loi donne aux ministres britanniques le pouvoir de ne pas appliquer ou de modifier unilatéralement les règles d'exportation, telles que les déclarations douanières ou d'autres procédures de sortie pour les marchandises transportées de l'Irlande du Nord vers le reste du Royaume-Uni. Le Royaume-Uni n'ayant pas retiré ce projet de loi à la fin du mois de septembre, l'UE a entamé une procédure judiciaire à l'encontre du Royaume-Uni.

Le [Sommet européen](#) du 15 octobre a tranché sur le manque d'avancée sur les points d'intérêt pour l'Union et la nécessité de poursuivre les négociations dans les prochaines semaines. Le temps pour trouver un accord est compté : il ne reste plus que 72 jours jusqu'à la fin de la transition le 31 décembre prochain et une dizaine de jours jusqu'au 31 octobre, date que Michel Barnier avait fixée comme dernier délai pour obtenir un accord et laisser le temps nécessaire au Parlement européen de le ratifier.

Les négociations semblent devoir se poursuivre dans les prochains jours, sous la pression du monde des affaires, nourrissant toujours l'espoir d'un accord de dernière minute. Il ne fait aucun doute que le Royaume-Uni et l'UE ont tout intérêt, sur le plan économique et politique, à trouver un accord, d'autant plus que la Covid-19 a fortement détérioré les perspectives économiques. Malgré toute la rhétorique de Boris Johnson, une absence d'accord sera préjudiciable au Premier ministre britannique, dont la [popularité](#) est déjà en forte

baisse. Un accord n'est possible que si les deux parties font des concessions majeures sur les points d'achoppement clés (la gouvernance, la pêche et les garanties de concurrence équitable).

### *Les entreprises doivent être prêtes pour les contrôles sur la frontière*

Après être officiellement sorti de l'UE le 31 janvier dernier et devenu pays tiers, **le Royaume-Uni sortira du marché unique et de l'union douanière (*Brexit* « dur ») le 31 décembre à minuit** (heure de Bruxelles). Ce sera soit avec un accord de libre-échange (ALE) partiel, soit sans accord (« *No-deal* ») sous le régime de l'OMC. L'un et l'autre impliquent des barrières importantes au commerce entre le Royaume-Uni et l'UE. Ce *Brexit* « dur » découle à la fois du manque de temps pour négocier un partenariat ambitieux et du manque d'ambition de la part des Britanniques.

**Qu'il y ait un accord ou pas, des barrières à la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes vont voir le jour après le *Brexit*.** Elles vont entraver les échanges du Royaume-Uni non seulement avec les pays de l'UE, mais aussi avec les pays tiers avec lesquels il n'aura pas répliqué les accords commerciaux de l'UE (*cf. infra*). Dans son [modèle sur la frontière](#) avec l'UE, le gouvernement britannique a détaillé les procédures douanières et les formalités administratives que doivent respecter les entreprises exportatrices à la frontière avec l'UE après la transition. Les estimations officielles font état de 215 millions de déclarations douanières en moyenne par an pour les entreprises britanniques qui exportent et importent depuis l'UE (le double si on ajoute les procédures en miroir pour les contreparties européennes). Elles nécessitent l'embauche de 50 000 nouveaux agents douaniers et représenteraient un coût de 7 milliards de livres pour les entreprises britanniques.

### *Un accord de dernière minute ne serait que de faible portée*

Nous nous attendons toujours à ce qu'un accord soit finalement trouvé, bien qu'il ne s'agisse probablement que d'un accord limité, axé sur les marchandises. Il devrait éviter les barrières quantitatives au commerce (droits de douane, quotas), mais ne permettrait pas d'éviter d'importantes barrières non tarifaires qui devraient entrer en vigueur immédiatement après la fin de la période de transition. Ces barrières non tarifaires concernent les divers contrôles et procédures douanières, dont des tests sanitaires et phytosanitaires, des contrôles des règles d'origine, des licences et homologations. Dans les services, des frictions dans le commerce transfrontalier auront lieu dans les domaines où des équivalences ne sont pas en place. Étant donné les désaccords en matière de garanties de concurrence équitable et le manque de temps pour ratifier un accord mixte, la couverture des services devrait être partielle.

Par rapport à un « *No-deal* », un ALE présenterait l'avantage d'inclure une possible période d'implémentation d'une durée déterminée, afin de permettre aux deux parties de continuer à négocier un accord plus complet. Cependant, même dans ce scénario, l'incertitude devrait persister et continuer de restreindre l'investissement et la confiance des entreprises, ce qui sera défavorable aux perspectives économiques à long terme. Que l'UE et le Royaume-Uni conviennent d'un accord sur les produits de base uniquement ou quelque chose de plus global, il y aura de nouvelles barrières commerciales et une couverture limitée des services.

### *Le processus du *Brexit* se poursuivra après le 1<sup>er</sup> janvier 2021*

Un accord de libre-échange permettrait d'atténuer le choc en évitant la mise en place de barrières tarifaires au commerce avec les pays de l'UE et en diminuant l'incertitude réglementaire, mais constituera néanmoins un *Brexit* « dur ». Il marquera le début d'un long processus de désintégration économique et réglementaire avec l'UE aux conséquences économiques significatives. Comme l'explique [The Institute for Government](#), certains aspects de l'accord pourraient prendre des mois, voire des années, à mettre en place et les négociations dans certains domaines pourraient continuer.

Qu'il y ait accord ou non, les entreprises auront besoin de temps pour s'adapter aux nouvelles conditions. L'accès au marché unique sera moins fluide et plus coûteux pour les entreprises et les consommateurs en

termes de commerce de biens et de services, tandis que les capitaux et la main-d'œuvre circuleront moins librement. En particulier, l'incertitude découlant des perspectives de divergence croissante des réglementations de part et d'autre impliquera des frictions plus grandes dans le commerce des services. À long terme, certaines entreprises ne pourront peut-être pas supporter les coûts supplémentaires dans le commerce avec l'UE et devront cesser leur activité.

### ***Le Royaume-Uni est-il préparé pour la fin de la transition ?***

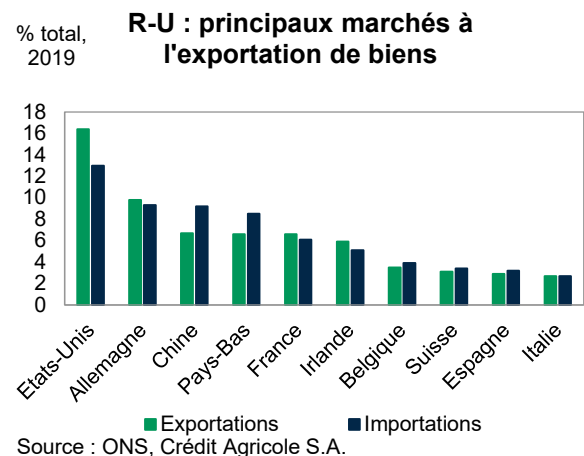
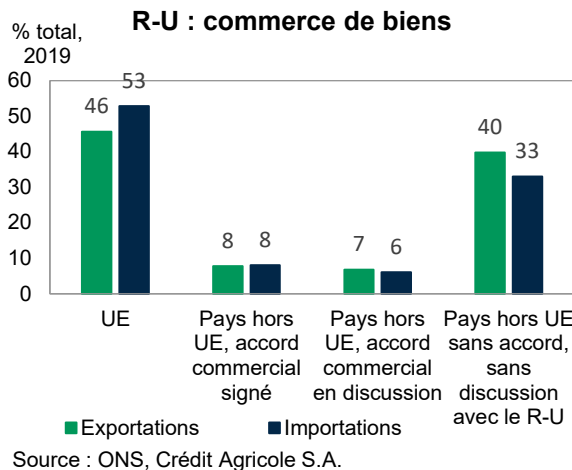
Le gouvernement britannique s'est préparé à quatre reprises à un « *No-deal* » au cours de l'année dernière – avant le 29 mars 2019, le 12 avril 2019, le 31 octobre 2019 et le 31 janvier 2020. Il a [publié](#) une multitude de notes techniques pour les entreprises, dont une centaine de pages sur les procédures à la frontière. Mais de nombreux domaines manquent encore de clarté (cf. [BCC's guidance dashboard](#)). C'est notamment le cas des contrôles douaniers qui doivent être mis en place dans le cadre du Protocole sur l'Irlande du Nord, qu'il y ait un accord ou pas.

Dans un [discours](#) du 23 septembre dernier sur les préparatifs pour la fin de la période de transition, Michael Gove indique que même si 78% des entreprises ont entrepris de se préparer au *Brexit*, seulement 24% pensent être totalement prêtes. 43% des entreprises croyaient toujours que la période de transition allait être étendue, même si la *deadline* pour demander une extension est passée depuis longtemps et que la sortie du marché unique et de l'union douanière était inscrite dans la loi. Dans un *worst-case* scenario où seules 50 à 70% des grandes entreprises et 20 à 40% des PME seraient prêtes pour les nouvelles règles d'exportation vers l'UE, les flux transfrontaliers pourraient être réduits de 60 à 80% par rapport au niveau normal et, dans de telles circonstances, cela pourrait entraîner des files d'attente allant jusqu'à 7 000 poids lourds dans le Kent.

### ***Les négociations avec le reste du monde à mi-chemin***

Jusqu'au 31 décembre 2020, le Royaume-Uni continue de bénéficier des accords commerciaux de l'UE avec des pays tiers (41 accords commerciaux avec 72 pays). Mais à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les accords commerciaux de l'UE ne s'appliqueront plus au Royaume-Uni, puisque celui-ci sera sorti de l'union douanière. Le Royaume-Uni cherche, par conséquent, à répliquer les accords de l'UE existants. Les pays, avec lesquels il n'aura pas réussi à négocier un accord commercial, imposeront des droits de douane sur leurs importations de biens depuis le Royaume-Uni dans le cadre des règles de l'OMC. En revanche, le Royaume-Uni mettra en place son [nouveau régime tarifaire](#) (droits de douane supprimés pour 60% des produits importés). Le Royaume-Uni s'était fixé comme priorité de négocier des accords de libre-échange avec l'UE, les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon. Son objectif est de signer des ALE avec des pays qui couvrent 80% du commerce britannique au cours des trois prochaines années, pour devenir « *a truly Global Britain* ».

Jusqu'à présent, le Royaume-Uni a [signé](#) 22 accords commerciaux avec une cinquantaine de pays (dont la Suisse et la Corée du Sud), représentant 7,8% de ses exportations de biens en 2019. Il est actuellement en discussion pour établir des accords commerciaux avec 16 pays supplémentaires (dont le Canada, le Mexique, Singapour et la Turquie), représentant 6,8% de ses exportations de biens.



Un accord de principe a été [trouvé](#) avec le Japon (11 septembre 2020) et doit être ratifié dans les prochains mois. Selon les [estimations](#) officielles du gouvernement, il ne devrait augmenter le PIB britannique que de 0,07% sur le long terme. Une hausse anticipée des importations depuis le Japon (+80%) beaucoup plus importante que celle des exportations vers le Japon (+20%) conduirait à une spécialisation accrue et une réallocation des ressources entre secteurs et vers les entreprises plus productives. En 2019, le Japon représentait 1,9% des exportations de biens britanniques et autant de ses importations totales.

Enfin, des accords de reconnaissance mutuelle ont été signés avec les États-Unis, l'Australie et La Nouvelle-Zélande.

Il est très peu probable que le Royaume-Uni soit en mesure de compenser la perte d'avantages découlant de l'adhésion à l'UE par des accords commerciaux avec d'autres pays. L'effet compensatoire sur le PIB de la signature de nouveaux accords commerciaux avec le reste du monde est estimé par le gouvernement britannique à 0,2 point de pourcentage sur quinze ans.

### Quel impact d'un *Brexit* « dur » ?

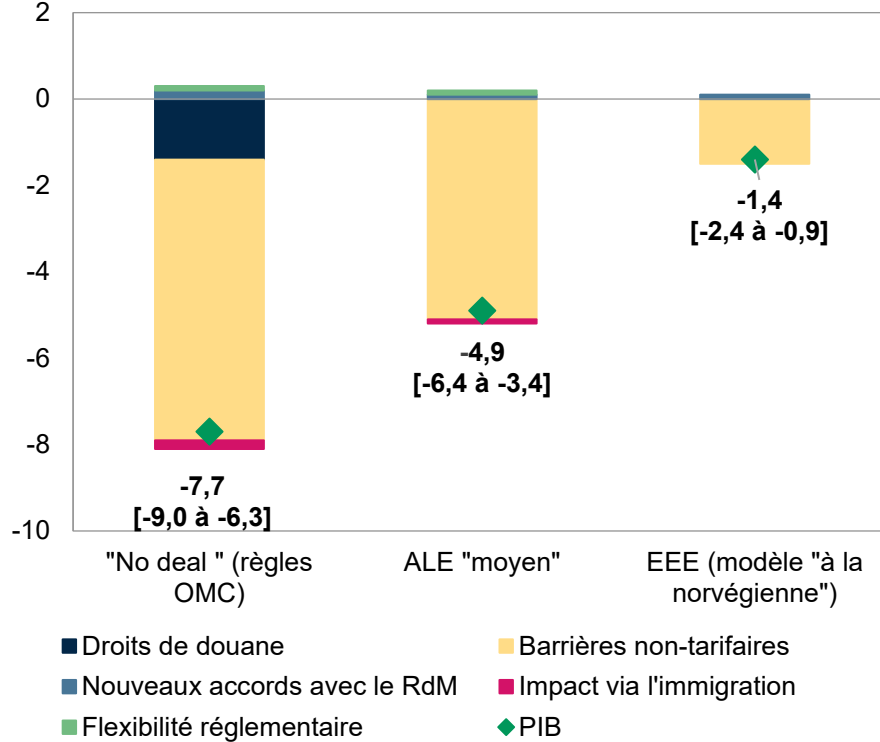
La plupart des études, y compris l'analyse du gouvernement britannique, montrent qu'un scénario de « *No-deal* » et un ALE seront tous deux très coûteux pour l'économie britannique. Selon les [estimations](#) du gouvernement britannique, un « *No-deal* » réduirait potentiellement le PIB de 7,7% (fourchette de -6,3% à -9%) sur le long terme par rapport à une adhésion à l'UE (sous l'hypothèse que les dispositions sur le mouvement des personnes restent inchangées). La majeure partie de l'impact se ferait sentir au travers des effets sur le commerce, pour lequel le gouvernement britannique estime un impact de -7,6%, avec une baisse des volumes échangés de 37% avec l'UE et une hausse des volumes commerciaux avec le reste du monde de 6%. Une hausse des barrières non tarifaires explique la majeure partie de cet impact (-6,5 points de pourcentage), suivie par une hausse des barrières tarifaires dont l'impact est estimé à 1,4 point de pourcentage. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'UE appliquera ses tarifs OMC sur les biens importés depuis le Royaume-Uni. Le Royaume-Uni appliquera son nouveau régime tarifaire tel qu'[annoncé](#) en mai 2020. Des droits de douane seront supprimés pour 60% des produits importés, mais certaines industries (dont l'automobile, la pêche et l'agro-alimentaire) se verront imposer des droits de douanes.

Dans le cas d'un *Brexit* avec un ALE, les barrières tarifaires entre le Royaume-Uni et l'UE seraient supprimées (pour les produits qui respectent les conditions d'origine), ainsi qu'une partie des barrières non-tarifaires. Un ALE permettrait ainsi d'atténuer l'impact sur le PIB. Celui-ci est estimé à près de 5% sur quinze ans. Les entreprises qui exportent vers l'UE devront subir de nouvelles procédures aux douanes et des contrôles réglementaires à la frontière qui n'existent pas actuellement. Des contrôles des règles d'origine s'imposeront. Les entreprises dont les produits exportés ne représentent pas assez de valeur ajoutée locale,

risquent de se voir imposer des droits de douane sur leurs exportations vers l'UE, même en cas d'accord commercial (par exemple dans le secteur automobile, agro-alimentaire, etc.).

## Impact sur le PIB à long terme

Variation du PIB sur quinze ans par rapport au scénario d'appartenance à l'UE, %



Source : Gouvernement britannique, Nov 2018

## Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
20/10/2020	<u>Royaume-Uni – Scénario 2020-2021 : un hiver long et difficile</u>	Royaume-Uni
20/10/2020	<u>Monde – "La longue et difficile ascension" vers la reprise prévue par le FMI</u>	Monde
19/10/2020	<u>UE – Les raisons de fond du retard du Fonds de reprise et de résilience européen</u>	UE
16/10/2020	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
14/10/2020	<u>Pays Émergents – FMI : comme un grand cri dans le désert ?</u>	Géopolitique
09/10/2020	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
09/10/2020	<u>France – Scénario 2020-2021 : un rebond entouré d'incertitudes</u>	France
08/10/2020	<u>Podcast – Le marché de l'immobilier épargné par le coronavirus ?</u>	France, immobilier
08/10/2020	<u>Royaume-Uni – l'ONS confirme la baisse du PIB de près de 20% au T2</u>	Royaume-Uni
07/10/2020	<u>BCE – Le passé n'est pas que le passé, il est aussi le futur</u>	BCE
05/10/2020	<u>Zone euro – Scénario macro-économique 2020-2021 : la carte de la résilience pour écarter le scénario du pire</u>	Zone euro
05/10/2020	<u>France – Sociétés non financières : hausse de l'endettement et risques de défaillances</u>	France
02/10/2020	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
02/10/2020	<u>Monde – Scénario macro-économique 2020-2021 : tous sont égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres...</u>	Monde
01/10/2020	<u>France – Projet de loi de finances pour 2021 : déficit public, 6,7% du PIB après 10,2% en 2020</u>	France

**Crédit Agricole S.A. — Études Économiques Groupe**

12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex

**Directeur de la Publication et rédacteur en chef** : Isabelle Job-Bazille**Documentation** : Dominique Petit - **Statistiques** : Robin Mourier**Secrétariat de rédaction** : Fabienne PestyContact: [publication.eco@credit-agricole-sa.fr](mailto:publication.eco@credit-agricole-sa.fr)**Consultez et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :****Internet** : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com>**iPad** : application **Études ECO** disponible sur l'App store**Android** : application **Études ECO** disponible sur Google Play

*Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.*